

Compte rendu Assemblée Générale

Date : 24 Octobre 2009

Heure de début : 10h06

Nbre Total d'adhérents : 42

Nbre d'adhérents présents : 22

Taux de présence : 50%

L'Assemblée délibère valablement.

I – Emargement de la feuille de présence

C.LEMIERE : procuration
C.COURMONT : procuration
JM DUJARDIN : procuration

II – Accueil des participants

Remerciement de la présence de M.Ballekens en tant que représentant municipalité.
Point sur la santé de Christian : Pas de gros de Pb.

III – Bilan moral

1 – parcelles pédagogiques

Prévues dans les statuts, elles répondent à un projet d'éducation du centre de soins et de l'école primaire du Marais. Mise en place avec T.Depoortere. Remerciements aux volontaires qui ont assurés l'encadrement des enfants. Principe d'un bon d'achat de 20 € à Cap Vert pour remercier ces adhérents (donner liste). Opération reconduite à/c de mars 2010.

2 – Citerne d'eau

Mise en place d'une citerne d'eau au niveau du complexe sportif.

3 – Perspective 2010

Clôture en dur des jardins.
Utilisation des 3 parcelles libérées.
Démission prévue du Président

Bilan adopté à l'unanimité

.../...

IV – Bilan Financier

1 – Repas

Remerciements à Christian et son épouse pour l'organisation. Le repas a coûté 7,18 € à l'association.
Pas de bénéfices.

2 – Autres dépenses

Recettes graines – dépenses graines + participation AJFP

3 – Recettes

RAS

4 – Trésorerie

621,56€ en solde + 1000 € de provision travaux

Bilan adopté à l'unanimité QUITUS AU TRESORIER

V – Modification des statuts

Afin de pérenniser la gestion des parcelles pédagogiques : création d'un poste spécifique au bureau.

Proposition de modification :

« Dès lors que des parcelles pédagogiques sont mises à disposition d'une ou plusieurs écoles de la commune et cultivées par les élèves, un délégué pour le suivi de cette action est élu par l'assemblée générale et est membre de plein droit du bureau.

Sans préjudice du rôle des autres membres du bureau, le délégué mentionné à l'article précédent prend tout contact et fait toute proposition pour la bonne marche de cette action. Il est également chargé d'assurer la coordination entre la ou les équipes enseignantes et les bénévoles qui y sont impliqués. »

Vote : **adoption à l'unanimité.**

Candidat se proposant au poste : JP MACHEN

Vote : **Jean Paul est élu à l'unanimité.**

Remerciements de M. DEPOORTERE, pour l'accueil, la disponibilité de l'association et de ses adhérents.

VI – Questions diverses

1 – Compostage

Rappel : Sur parcelles pour les déchets sains (formation de deux adhérents au compostage par symideme).

Pour les déchets malades : Dans l'attente d'une solution pérenne, les adhérents sont priés de récupérer les déchets malades.

Proposition assemblée : benne à dispo. Réponse : pas possible

Proposition : réunion avec spécialiste

2 – Parcelles JMD

Proposition municipalité : compost général pour l'ensemble des jardiniers. Pas de dépôt sauvage

Contre proposition : abri + compost végétaux malade sur terrain de la commune.

Modifications règlement intérieur sur règles de compostage individuel.

3 – Rappel des bonnes pratiques.

- Ne pas se servir, ni traiter les parcelles d'autres adhérents sans accord de celui ci.
- L'eau mis à disposition est réservée à l'usage unique des jardins (pas d'emport).
- Entretien des abords des parcelles (pas de cailloux ou de ferraille dans les allées).
- Utilisation de l'eau à bon escient (ex : on ne lave pas les légumes).

4 - Problème de l'eau.

Un voire deux adhérents se servent en eau pour arroser des parcelles autres que les parcelles de l'AJFP.

INTERDIT En Août plus d'eau, + consommation excessive (71 m3). Deux associations se servent à cette citerne. Après rencontre avec municipalité, proposition de mettre deux compteurs, de chercher les éventuelles fuites. Un adhérent membre de l'association de pétanque, assure qu'ils ne prennent pas d'eau. Pas de passion entre les associations. Procédures de contrôle à mettre en place. Attention, la commune se réserve le droit d'utiliser cette eau.

5- Clôture

Le bureau propose de commencer les travaux de clôture avec la réserve (cf bilan financier). Demande de subvention exceptionnelle à la mairie. La municipalité propose cette opération en plusieurs années. Clôture coté gendarmerie (devis à faire : hauteur 1m). Déplacement de la clôture à l'opposé.

6 – Passage entre parcelles

Demande d'élargissement des allées : 60 cm sont prévus à gauche de chaque parcelle, chacun peut élargir. Les parcelles situées le long de la gendarmerie, peuvent cultiver jusqu'à la clôture actuelle.

7 - Cotisation

6€ avant fin décembre : si non paiement, l'adhérent est considéré comme restituant ses parcelles.

8 – Commande de graines

Une série offerte + une carte d'adhérent réduction individuelle (chez CAP VERT magasin).

Fin de réunion 11h48